

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/15

18 mai 1998

(98-1999)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

MALTE

Déclaration distribuée par le gouvernement de Malte

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) célèbrera, pendant sa deuxième Conférence ministérielle, le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. C'est avec une vive satisfaction, et même un certain orgueil, que les 132 pays Membres participant à la Conférence prendront le temps de noter les progrès et de reconnaître les réalisations qui ont été possibles, pendant les 50 années écoulées, grâce à l'initiative du GATT.

Sans aucun doute, la mise en place du système commercial multilatéral a contribué de façon importante à la croissance, à l'emploi et à la stabilité en favorisant la libéralisation et l'expansion des échanges et en fournissant un cadre permettant la conduite harmonieuse des relations commerciales internationales. Les résultats obtenus pendant les années écoulées soulignent l'importance fondamentale de ce système pour la prospérité de l'économie mondiale, tandis que la rapidité des changements intervenus et de l'intégration économique mondiale suscitent de redoutables défis pour l'avenir.

En cette occasion toute particulière, il y a peut-être lieu de regarder le chemin que nous avons parcouru en 50 ans. Nous devons aussi nous tourner vers l'avenir afin de nous doter d'une stratégie reflétant nos ambitions et aspirations communes, qui nous mènera au succès.

L'accord historique réalisé à Marrakech en 1994, qui a sanctionné la création de l'OMC, doit être salué comme un triomphe des principes d'un commerce équitable, plus libre, ouvert et non discriminatoire, principes qui ont reçu leur forme actuelle de l'histoire compliquée du GATT depuis 1947. Par les célébrations de ce jubilé, l'OMC montrera une fois encore au monde entier qu'elle est déterminée à poursuivre la tâche nécessaire pour assurer que le commerce se fasse sans aucune discrimination et dans des conditions de loyale concurrence. La tâche qui reste à accomplir est immense et ne sera certainement pas facile. Toutefois, les célébrations du cinquantième anniversaire donneront aux 132 pays Membres de l'OMC l'occasion d'évaluer leur situation et de réaffirmer une fois encore leur engagement à l'égard de la réduction des obstacles au commerce, l'occasion aussi de réaffirmer leur engagement d'assurer la transparence dans les législations, réglementations et pratiques nationales.

Le succès du système commercial multilatéral a été étayé par la conviction qu'un système commercial international ouvert, facteur de prospérité économique, est un élément essentiel de la paix et de la stabilité internationales. Après une période marquée par la destruction et la dépression économiques, alors que le repliement installait une spirale descendante de diminution de la production et des échanges, la seule voie menant à la reconstruction et à la reprise économiques était l'ouverture progressive des marchés et la libéralisation du commerce.

Dans les relations commerciales internationales, la stabilité et la prévisibilité ne peuvent être assurées que s'il existe un système de règles convenu d'un commun accord, par lequel tous les pays Membres sont liés et que le mécanisme de règlement des différends permet de faire respecter. La pièce

maîtresse, l'idée force d'un tel système est la non-discrimination, qui permet de gérer l'interaction entre les différentes économies nationales.

Il ne fait pas de doute qu'à l'échelle mondiale, la libéralisation des échanges dans le cadre du système fondé sur des règles mis en place par l'OMC a facilité le commerce. Les statistiques du commerce mondial sont là pour le prouver. L'envergure et le rythme des changements intervenus dans l'économie internationale offrent des occasions de croissance plus forte encore. Parallèlement, des événements survenus hors de la sphère de compétence d'un pays peuvent exiger des ajustements internes, sur le plan social comme sur le plan économique, et il peut arriver que ces évolutions et ajustements entraînent des problèmes et difficultés graves, dont il faut venir à bout. Faute de reconnaître cet état de choses, nous ne ferions que nous leurrer et, pire encore, nous infligerions des injustices aux moins résistants si nous ne fournissions pas des solutions acceptables ou l'aide nécessaire en cas de besoin.

Dès sa création, le système commercial a eu manifestement pour mission prépondérante de contribuer à la prospérité. Il est souligné, dans le préambule du GATT, que la libéralisation du commerce doit être orientée vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel. Depuis plus de 50 ans, le système a rempli cette mission: il a joué un rôle immense dans l'instauration d'un monde plus prospère et plus stable. De plus, l'OMC a lancé plusieurs initiatives, fondements d'autres constructions pour l'avenir.

Ces réalisations ont mis en place des cadres de haute valeur à l'intérieur desquels les gouvernements peuvent s'efforcer de promouvoir la prospérité. Cela est vrai aussi pour les économies de faible envergure, comme Malte. Nous avons une économie ouverte, et manquons de ressources naturelles. Nos stratégies économiques sont donc essentiellement tributaires du commerce international, l'industrie manufacturière, le tourisme, la réparation et la construction navales, les activités de transbordement et les services financiers étant pour nous les principales sources de croissance. Le gouvernement maltais considère qu'il appartient au secteur privé de donner la principale impulsion à la croissance économique, et qu'un système multilatéral correctement géré peut promouvoir et soutenir le développement durable.

Le gouvernement maltais soutient aussi les initiatives qui visent à rendre plus efficace le commerce des services. A cet égard, nous avons manifesté notre engagement par les offres que nous avons faites dans les domaines du tourisme, de l'assurance, de la marine marchande et des services financiers. Nous suivons de très près aussi les échanges de vues et négociations qui se déroulent dans d'autres secteurs.

De fait, ce à quoi nous assistons, en matière de commerce à l'échelon international, c'est un processus soutenu auquel participent toutes les parties intéressées et dont l'objet est d'arrêter d'un commun accord les règles fondamentales à suivre dans tous les domaines donnant lieu à des échanges internationaux; c'est l'élaboration de pratiques saines et vigoureuses, à l'échelon mondial, et la mise en place d'un rythme de libéralisation des échanges auquel les Membres de l'OMC puissent donner leur adhésion et qu'ils soient capables de suivre. Ce processus a déjà été mis en mouvement, il a été avalisé par 132 pays Membres et est activement suivi, dans les instances internationales, où des experts venus du monde entier débattent des questions qu'il suscite et déterminent par consensus les modalités de sa mise en oeuvre et le rythme auquel il devra se dérouler. La force inhérente à l'OMC tient au fait que son fonctionnement se fonde sur le consensus et que tous les pays Membres sont attachés à ses règles. Combien d'entre elles peuvent-elles être mises en oeuvre immédiatement? Combien de temps faudra-t-il à certains pays pour s'ajuster au nouveau scénario? Ce sont là des questions qu'il ne faut jamais perdre de vue, faute de quoi les économies les moins efficaces s'en ressentiront et risquent même de s'en trouver appauvries. L'OMC, tout en servant les intérêts des pays Membres développés et en développement, ne doit jamais cesser de prêter attention aux conséquences que les décisions prises

entraîneront pour tous ses Membres, même si ces décisions ont été prises par consensus. La sagesse dont on a fait preuve lorsque l'on a mis au point les notions de non-discrimination et de commerce libre et ouvert doit aussi inciter à ne jamais perdre de vue les effets négatifs lorsqu'il s'en produit. Il semble raisonnable que l'OMC joue le rôle de facilitateur et mette en place la structure nécessaire pour qu'il soit possible, par consensus, d'élaborer un programme approprié à l'intention des pays Membres qui ont fait savoir que les décisions prises par l'OMC entraîneraient pour eux des conséquences adverses assez graves.

Nous notons avec satisfaction que le système multilatéral s'est aussi efforcé de prendre en compte, plus largement et de manière plus approfondie, les nouvelles réalités apparues dans les relations économiques internationales. L'incorporation du commerce des services a introduit dans le système une dimension "investissement" et des règles ont été mises au point pour assurer la protection des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Nous voyons aussi progresser les questions relatives aux relations entre commerce et investissement, commerce et politique de la concurrence et marchés publics, dont l'examen a été lancé à Singapour.

La nécessité, pour le système, de prendre en compte des réalités en constante évolution comme l'expansion de l'économie de l'information et les progrès technologiques intervenant dans le domaine des transports, crée des possibilités sans précédent, en même temps qu'elle représente des défis, car il s'agit d'assurer que les avantages résultant de ces évolutions soient largement répartis. Les défis que les gouvernements doivent relever aujourd'hui et devront relever à l'avenir rendent nécessaire une action concertée sur de multiples fronts. De plus, des questions nouvelles comme celle du commerce électronique exigent, de plus en plus, des réactions dynamiques à l'échelon multilatéral.

Tandis que plusieurs négociations - comme celles qui concernent l'agriculture, les services et les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce - sont déjà prévues pour le siècle prochain, les questions commerciales continueront d'être au centre des débats, à mesure que la politique commerciale dépassera les simples questions de droits de douane aux frontières pour aborder des questions plus graves. De fait, l'un des objectifs de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC est d'arrêter un programme de travail pour les deux années à venir. Comme les récents discours du Directeur général de l'OMC permettent de le penser, selon toute probabilité, la voie d'avenir pour l'OMC sera de continuer d'oeuvrer à la recherche d'un consensus en faveur de la liberté du commerce dans tous ses aspects, sans aucune barrière territoriale ou spatiale, assurant des chances égales à tous. Il va sans dire que c'est là une tâche ardue, et un objectif difficile à atteindre. Il faut aussi que lorsque des conditions et des restrictions à la liberté du commerce demeurent, le principe absolu soit que les règles et réglementations édictées par les Membres de l'OMC soient équitables, non discriminatoires et appliquées systématiquement. Parallèlement, il y aura lieu aussi de veiller à appliquer la décision prise lors de la Conférence ministérielle de Singapour, c'est-à-dire de veiller à ce que, tout en s'attachant essentiellement à la libéralisation des échanges et aux questions liées au commerce, l'OMC apporte aussi son concours et offre ses connaissances techniques aux autres institutions internationales, dans le plein respect du rôle et de la compétence de chacune. Chacun s'accorde à reconnaître que la mondialisation nous amène à établir des liaisons non seulement dans le domaine du commerce, mais aussi dans beaucoup d'autres. Le but ultime doit rester de favoriser la croissance économique ainsi que la stabilité internationale et l'amélioration de la qualité de la vie.

Compte tenu des progrès de la technologie, le système ne doit pas se laisser distancer par la "frontière technologique". Les percées réalisées dans les technologies de l'information et les télécommunications n'ont pas de frontières, et elles offrent des chances sans précédent d'atteindre de nouvelles frontières mondiales. Le développement impressionnant des télécommunications et des technologies de l'information réduira sensiblement la marginalisation matérielle d'un nombre croissant de personnes, dans des domaines comme les soins de santé, grâce au développement de la télémédecine, et dans le domaine de l'éducation, grâce à l'enseignement à distance. Face à de tels progrès, le rôle

du système commercial multilatéral est d'assurer que des politiques et réglementations soient en place, de manière que les avantages soient répartis équitablement entre tous les pays. L'OMC travaille déjà à des programmes allant en ce sens, en particulier dans les domaines des télécommunications et des technologies de l'information.

Au fil des ans, une évolution importante, d'abord au GATT et maintenant à l'OMC, a été la création de disciplines fondées sur des règles, dans tous les aspects du commerce. L'existence de telles disciplines permet au développement économique de se réaliser à l'échelle mondiale, en même temps, elle atténue certains des effets négatifs de la liberté du commerce, en assurant que les réformes nécessaires soient adoptées à un rythme que les pays participants puissent soutenir. La vision qui a été projetée jusqu'à présent est celle d'une suppression des frontières au commerce qui se ferait progressivement et à un rythme soutenable; d'une évolution qui assurerait que tous les échanges se fassent de manière loyale et équitable, et conformément à des règles et réglementations donnant accès à des chances égales. Il va de soi que le programme de travail de l'OMC, pour les deux années à venir, sera structuré de cette manière.

Certes, il y a dans les préceptes de l'OMC une vision, un "scénario idéal" qu'il sera très difficile de réaliser, du moins dans un avenir prévisible. Faire de cette vision une réalité est un objectif auquel on s'attache, à l'OMC, avec la plus grande intensité et à un rythme soutenable, mais sans jamais s'écarter d'un mode de négociation fondé sur la recherche du consensus. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants, et embrassent la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique.

L'une des principales priorités, pour l'OMC, est de maintenir sa vitesse acquise dans la marche vers l'universalité. C'est dire la nécessité de mener à bien les négociations en cours en matière d'accession, sans compromettre les règles, droits et obligations fondamentaux du système. Dans cet esprit, l'heureux aboutissement de ces négociations a aussi de l'importance, dans la mesure où il renforcera l'OMC en en faisant l'organisme capable de gérer efficacement un système commercial dont les proportions et la portée seront mondiales. Toujours dans un souci d'universalité, il est nécessaire de faire en sorte que tous les pays aient la capacité de participer pleinement à l'économie mondiale.

A cet égard, les accords régionaux ont apporté une utile contribution à la libéralisation du commerce mondial. En de nombreux cas, les accords régionaux ont été un premier tremplin vers l'intégration dans le système commercial mondial. L'intégration régionale a aussi donné aux pays la possibilité de commencer à résoudre des questions qu'il serait plus difficile de résoudre dans le contexte multilatéral, plus vaste.

Cette opinion est étayée par l'expérience de Malte. En particulier celle qu'elle a acquise par l'Accord d'association avec l'Union européenne. L'Union européenne compte, en effet, pour quelque 80 pour cent dans les transactions commerciales internationales de Malte. Cela ne veut pas dire que Malte préfère le régionalisme en soi. De fait, si le régionalisme peut apporter un important complément au système multilatéral, il ne le remplace pas.

Le processus de libéralisation dans une instance internationale complexe est - comme on pourrait s'y attendre - un processus laborieux, et c'est pourquoi il doit être fondé sur le consensus. L'incidence des décisions prises fait peser une lourde responsabilité sur l'OMC, qui doit veiller à ce qu'en dernier ressort, les avantages attendus de ses travaux servent au mieux l'humanité. C'est là beaucoup demander, l'objectif est manifestement difficile à atteindre. De plus, chaque pays Membre a aussi la responsabilité de protéger les intérêts des moins aptes de ses citoyens. Les Membres doivent mieux s'organiser et se restructurer conformément à leurs besoins et à leurs capacités. Ils ont aussi l'obligation morale de veiller à ce que ce ne soient pas les moins aptes de leurs citoyens qui aient à supporter la charge supplémentaire résultant du processus de libéralisation.

L'OMC peut aussi contribuer à un partenariat plus complet des pays les moins avancés d'aujourd'hui dans l'économie mondiale. De fait, un certain nombre de pays Membres sont en train d'étudier les mesures susceptibles d'être prises pour augmenter l'accès aux marchés des pays les moins avancés en étendant la portée des schémas de préférence existants, particulièrement dans des domaines comme les textiles et l'agriculture. De plus, il y a lieu d'étudier les moyens qui permettraient aux pays les moins avancés d'avoir un meilleur accès aux progrès continus de la technologie de l'information.

A mesure que nous nous rapprochons du prochain millénaire, les pays développés continueront leur progression en cherchant à étendre l'application des principes du libre-échange d'un cadre régional à un cadre mondial, et finalement à une dimension universelle. Ils doivent, toutefois, chercher aussi à soutenir à la fois les pays en développement et les pays les moins avancés, et les aider à surmonter les difficultés très réelles qu'ils rencontrent invariablement lorsqu'ils veulent s'adapter à la libre concurrence dans les délais voulus.

Après 50 ans, le système commercial multilatéral n'est pas parvenu au bout de sa route, mais bien plutôt au début d'une phase entièrement nouvelle. La nécessité d'assurer une sécurité et une stabilité plus grandes grâce à des règles multilatérales propulse l'OMC vers le centre d'un nouveau système économique mondial, rendant plus nécessaires encore des règles transnationales, tout en élargissant considérablement l'importance et le nombre des acteurs économiques. Aujourd'hui, l'OMC doit relever des défis nouveaux et mettre à profit des chances nouvelles. Elle peut être le catalyseur qui permettra la création et le développement d'une économie mondiale sans frontières. Malte envisage avec intérêt de participer davantage encore et de contribuer à ce progrès qui devra nous amener au prochain millénaire.
